

**AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur les projets de règlement numéro 272-15 intitulé « Règlement numéro 272-15 modifiant le règlement sur le zonage numéro 272 concernant les camions-cuisine » et numéro 272-16 intitulé « Règlement numéro 272-16 modifiant le règlement sur le zonage numéro 272 concernant le logement bigénérationnel.»**

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté, par résolution, les projets de règlement numéro 272-15 intitulé « Règlement numéro 272-15 modifiant le règlement sur le zonage numéro 272 concernant les camions-cuisine » et numéro 272-16 intitulé « Règlement numéro 272-16 modifiant le règlement sur le zonage numéro 272 concernant le logement bigénérationnel. » Les projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique le 5 août 2024 au Centre récréatif (2555, rue du Parc), de 18 h 30 à 19 h 30. Au cours de cette consultation publique, le directeur général et greffier-trésorier expliquera les projets de règlement, les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur lesdits projets de règlement.

Donné à Franklin, ce 10 juillet 2024.



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 10 juillet 2024 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2024.



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier